

Sophie Roy

Avocate principale

Sophie Roy fait partie du groupe litige du cabinet. Sa pratique se concentre en droit des assurances, en responsabilité du fabricant et du vendeur, ainsi qu'en responsabilité professionnelle. Elle est responsable de plusieurs dossiers diversifiés dans lesquels elle agit tant en demande qu'en défense.

Elle est membre du Barreau depuis 2013. Me Roy a débuté sa pratique au sein d'un contentieux d'assurance, puis a travaillé dans un cabinet boutique de litige civil et commercial, pour ensuite se joindre au groupe litige de Lavery en 2017. Elle est appelée à donner des opinions juridiques sur diverses questions, notamment en matière de couverture d'assurance.

Sa pratique l'a amenée à plaider souvent devant la Cour Supérieure et la Cour du Québec, tant en cours d'instance qu'en procès. Me Roy a également participé à plusieurs conférences de règlement à l'amiable ayant permis de résoudre le litige.

Distinctions

■ *Ones to Watch, The Best Lawyers in Canada* dans le domaine du droit des assurances, 2024

Formation

■ Baccalauréat en droit, Université de Sherbrooke, 2011

Conseils et associations

■ Jeune barreau de Montréal

